

## Modifications introduites dans le rapport de retenues d'impôt à la source

Afin de rationaliser les rapports de retenues d'impôt à la source sur le portail *mes-avantages*<sup>MC</sup>, nous avons le plaisir de lancer un nouveau Rapport sur les cotisations et les avantages imposables, **qui entrera en vigueur le 20 juin 2023**. Notre clientèle, nos conseillères et nos conseillers nous l'ont souvent demandé, c'est pourquoi nous nous réjouissons de pouvoir bientôt mettre ces modifications à votre disposition.

Le nouveau rapport amélioré consolide **et remplace** le Rapport sur les avantages imposables et le Calculateur de retenues sur la paie. Étant donné que le nouveau rapport comporte de nombreuses colonnes d'informations, il sera fourni sous forme de feuille de calcul Excel. Le nouveau rapport comprend des sections pour le relevé de facturation, les retenues salariales, les cotisations patronales et les données relatives à la déclaration de revenus.

Outre les améliorations apportées au rapport, les paramètres de cotisation ont été regroupés en deux options plus simples. Vous pouvez toujours sélectionner des paramètres différents pour le rapport par classe d'assurés et par période de paie. Le nouveau rapport intègre automatiquement la taxe de vente au détail (TVD), ce qui signifie que les calculs correspondront au relevé de facturation (la TVD ne peut plus être exclue).

**Cliquez ici** pour télécharger un exemple du rapport, qui sera accessible à partir du 20 juin 2023 dans *mes-avantages*.

